



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°29
Réunion restreinte du 3 mars 2023

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

GUIDE DU CLUB

GUIDE DU CLUB

Q Recherche

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »
de l'Annexe Financière du District saison 2022/2023 validée par le Comité Directeur le 14/09/2022 :**

AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
Engagement Football Educatif :	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
Engagement Libre - Futsal :	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● Frais de publications	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
Clubs débiteurs	
● 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
Modification de match	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le VENDREDI de 14h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)	
● Retard de transmission de FMI	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions .	30,00 €
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 ^{er} rencontre	/
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre	100
Licences / Qualification	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match).	50,00 €
● Absence dirigeant responsable sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs mineurs.	10,00 €

Terrains	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
Suspension de terrain (gymnase) ferme	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €

FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
● Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €

Présence club	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €

Forfaits	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)	/
● 1 ^{er} Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	60,00 €
● 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	90,00 €
● Forfait nombre minimum non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre , article 23,1 du R.S.G. 92	30,00 €
● Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Forfait général	180,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ

Forfait	
Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €

DISCIPLINES	
Ouverture du dossier disciplinaire	
● Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
● Par avertissement	8,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
● Fumigènes	à partir de 500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PLATEAU)	
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>jusqu'au MARDI soir</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI</u> après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement le VENDREDI de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du week-end à venir)	150,00 €
● 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la 1 ^{ère} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2 ^{ème} mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
Absence de rapports	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
Absence de rapports	
● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €
INDEMNITÉS	
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
● Pour les matchs de U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €
2. Arbitres officiant en Futsal :	
● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)	16,50 €
3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)	
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	14,50 €
● Pour les matchs de U16 - U14	14,50 €
4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :	
À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire	
● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
SEMAINE du 25/02/2023 au 03/03/2023					
Dossier N°488	28/02/2023		3CD	Match : SENIORS D1 du 05/03/2023 – n° 24597441 VANVES STADE 1 / RACING CFF 2	Bonjour, Suite à la réception du courriel de la mairie de Vanves, nous informant que la rencontre SENIORS D1 du 05/03/2023 - VANVES STADE 1 / RACING CFF 2 ne pouvant se jouer que le samedi 4 mars, suite à indisponibilité du terrain du Parc André Roche le dimanche 5 mars, La 3CD prend note et informe que la rencontre est avancée au samedi 4 mars à 18h00.
Dossier N°490	01/03/2023	550679	MONTROUGE FC	Forfait avisé : ANCIENS +45ans du 05/03/2023 – n°25295791 BOURG LA REINE 13 / MONTROUGE FC 11	BOURG LA REINE 13 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) MONTROUGE FC 11 1er Forfait avisé de l'équipe MONTROUGE FC 11
Dossier N°491	02/03/2023		3CD	Match : SENIORS FEMININES D1 - n°24602760 GPSO 92 ISSY 3 / RACING CFF 1	La 3CD décide que la rencontre se jouera le samedi 18 MARS 2023 avec 3 arbitres et 1 délégué à la charge des deux clubs.
Dossier N°492	2023		3CD	Match : U16 D5 poule Consolante A du 05/03/2023 – n°25595690 PLESSIS ROBINSON FC 3 / VOLTAIRE CHATENAY 2	Suite à la demande de la C.D.P.M.E, La commission des compétitions vous informe que le coup d'envoi de la rencontre est avancé à 10h00 au lieu de 15h00.

II. FDM MANQUANTES

DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Futsal D1

18/02/2023 n° 24608541 Gennevilliers Soccer 1 / Jabc 1

CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FMI OU FDM PAPIER

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Futsal U17

12/02/2023 n° 25401734 Jabc 1 / Gennevilliers Soccer 1

De donner match perdu par pénalité au club de JABC (-1 point - 0 but) pour en attribuer le gain au club de GENNEVILLIERS SOCCER (0 point – 3 buts)

Futsal U13

05/02/2023 n° 25402478 Gennevilliers Soccer 1 / Neuilly Fc 92 1

De donner match perdu par pénalité au club de GENNEVILLIERS SOCCER (-1 point - 0 but) pour en attribuer le gain au club de NEUILLY FC 92 (0 point – 4 buts)

FICHES PLATEAUX MANQUANTES FOOT EDUCATIF

DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateaux U9

11/02/2023 NEUILLY OLYMPIQUE / GARENNE COLOMBES A.F (2/2)

11/02/2023 NANTERRE J.S.C / COLOMBIENNE E.S / SURESNES J.S

11/02/2023 CLICHY U.S.A / PUTEAUX C.S.M

11/02/2023 RACING CF 92 / NANTERRE E.S

III. COUPES

COUPES									
TOUR DE CADRAGE					8ème DE FINALE				
HDS CDM					HDS SENIORS				
19/03/2023	Suresnes J.S.	5	Arcop Nanterre	5	18/03/2023	Malakoff Usm	1	Neuilly Olympique	2
					19/03/2023	Csm Clamart Foot	1	Chaville Fc	1
					19/03/2023	Chaville Fc	2	Montrouge Fc	2
					19/03/2023	Cheminots Ouest	1	Vanves Stade	1
					19/03/2023	Neuilly Olympique	1	Voltaire Chatenay	1
					19/03/2023	Racing Cff	2	Ef Jean Mendez	1
					19/03/2023	Sevres Fc	2	St Cloud Fc	1
					19/03/2023	Stade Francais	1	Sevres Fc	1

8ème DE FINALE					8ème DE FINALE				
HDS ANCIENS					HDS U18				
19/03/2023	Bagneux Com	11	Bourg La Reine	11	18/03/2023	Sevres Fc	1	St Cloud Fc	1
19/03/2023	Clichy S/Seine Us	11	Cheminots Ouest	11	18/03/2023	Stade Francais	1	Neuilly Olympique	1
19/03/2023	Fc Meudon	12	Nanterre Ajsc	12	19/03/2023	Bourg La Reine	1	Colombienne Foot	1
19/03/2023	Garches Vaucres	12	Boulogne Bil Ac	11	19/03/2023	Garenne Colombes Af	2	Montrouge Fc	2
19/03/2023	Issy Les Mx Fc	11	Malakoff Usm	11	19/03/2023	Levallois Sc	1	Courbevoie Sports	1
19/03/2023	Sevres Fc	11	Neuilly Olympique	11	19/03/2023	Meudon As	3	Rueil Malmaison Fc	1
19/03/2023	Sevres Foot	11	Courbevoie Sports	11	19/03/2023	Plessis Robinson Fc	1	Puteaux Csm	1
19/03/2023	Stade Francais	11	Courbevoie Sports	12	19/03/2023	Rueil Malmaison Fc	2	Clichy S/Seine Us	1

8ème DE FINALE					8ème DE FINALE				
HDS U16					HDS U14				
19/03/2023	Boulogne Bil Ac	4	Clichy S/Seine Us	1	18/03/2023	Ararat Issy	1	Neuilly Olympique	2
19/03/2023	Clichy S/Seine Us	2	Racing Cff	3	18/03/2023	Boulogne Bil Ac	4	Antony Foot	1
19/03/2023	Colombes Lso	1	Nanterre Es	2	18/03/2023	Bourg La Reine	2	Chatillonnais Scm	1
19/03/2023	Colombienne Foot	1	St Cloud Fc	1	18/03/2023	Montrouge Fc	3	Asnieres Fc	1
19/03/2023	Levallois Sc	2	Garenne Colombes	1	18/03/2023	Nanterre Es	2	Rueil Malmaison Fc	2
19/03/2023	Nanterre Es	3	Neuilly Olympique	1	18/03/2023	Puteaux Csm	1	Sevres Fc	1
19/03/2023	Plessis Robinson Fc	1	Courbevoie Sports	1	18/03/2023	Racing Cff	3	Suresnes Js	1
19/03/2023	Villeneuve La Garen	1	Malakoff Usm	1	18/03/2023	Rueil Malmaison Fc	3	Garenne Colombes Af	1

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.